

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1891)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 382

présenté par
M. Blein

ARTICLE 36

À la seconde phrase de l'alinéa 57, après la première occurrence du mot :

« institution »,

insérer les mots :

« , du groupement ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à la seconde occurrence du même mot.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.